



Signataire : Jean-Pierre Tombola

Date de dépôt : 14 mai 2024

Question écrite urgente

Vernier – Nuisances et pollution dues à la densité du trafic motorisé sur l’avenue Louis-Casaï

La propagation du bruit en milieu construit de par ses effets sur les riverains constitue un enjeu hautement sociétal, à tel point que le thème des nuisances sonores dans l’environnement, particulièrement en milieu urbain, est un sujet d’étude fortement identifié.

L’avenue Louis-Casaï, desserte cantonale reliant Genève à l’aéroport et à l’autoroute, est caractérisée par le trafic motorisé très dense, source de pollution de l’air et de nuisances sonores considérables pour les habitants de la cité des Avanchets qui les subissent au quotidien – jour et nuit.

En effet, lorsqu’on ouvre sa fenêtre côté avenue Louis-Casaï et certainement du côté route de Meyrin pour aérer sa chambre ou son appartement, la surcharge du trafic est telle qu’on est plutôt gêné et repoussé par le bruit et les odeurs des gaz polluants imposés par le trafic motorisé.

Les études montrent que la pollution, les nuisances sonores urbaines, routières, ferroviaires ou celles dues aux infrastructures de transport aéroportuaire produisent des effets néfastes sur notre santé tels que les troubles du sommeil, les maladies respiratoires et cardiovasculaires, et plus généralement sur notre bien-être. A des niveaux différents, le bruit peut également entraîner des conséquences sanitaires importantes pour les habitants, ce qui à mon sens est déjà le cas dans des quartiers à très forte densité de trafic.

Questions :

- *Quelles sont les statistiques récentes de la densité du trafic sur l'avenue Louis-Casā et sur la route de Meyrin (nombre de véhicules par jour pour l'année 2023) ?*
- *Quelles sont les mesures prises à ce jour par le Conseil d'Etat pour lutter contre le bruit et anticiper les effets néfastes du bruit routier dans les quartiers à très forte densité de trafic motorisé sur la santé et le bien-être des habitants concernés ?*
- *Quelles sont les mesures envisagées dans le cadre des plans d'actions thématiques de la mobilité pour aider au choix de solutions répondant à des objectifs de durabilité, de santé et de qualité de vie des habitants qui subissent la pollution et le bruit causés par le trafic routier ?*
- *Quelles sont les mesures prévues par le Conseil d'Etat en vue d'un assainissement prioritaire du bruit à l'avenue Louis-Casaï : revêtement phonoabsorbant, vitesse adaptée aux zones d'habitation et/ou la requalification de cette avenue ?*
- *Le Conseil d'Etat envisage-t-il de mener une étude approfondie sur l'impact de la pollution causée par les transports individuels motorisés (TIM) sur la population des quartiers concernés ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de son attention et de sa réponse.